



Agence du Parc
IMMOBILIER

HONORAIRES DE NEGOCIATION

De 0 à 30 000 €uros.....10%

De 30 001 à 50 000 €uros..... 7%

De 50 001 à 80 000 €uros..... 6%

De 80 001 à 2 000 000 €uros..... 5%

HONORAIRES DE LOCATION

8% H.T sur l'encaissement des loyers.

Les frais d'agence s'élèvent à un mois de loyer mensuel TTC (hors charges) répartis pour moitié entre le locataire et le bailleur.